

MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Coordonnées du médiateur mis à disposition gratuitement

Dans le cadre de l'institution de la **médiation de la consommation**, médiation conventionnelle prévue au titre 1er « Médiation » du livre VI « règlement des litiges » du Code de la consommation, l'article L.612-1 du Code de la consommation a reconnu le droit pour tout consommateur de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation (personne physique ou morale) en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

Aussi, pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution de la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès du service clients du CIAS, le bénéficiaire pourra recourir gratuitement à la médiation en contactant **l'Association Nationale des Médiateurs (ANM-CONSO)** :

Soit par courrier en écrivant au 62 rue Tiquetonne 75002 Paris

Soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante :

www.anm-conso.com

Soit par téléphone au numéro suivant : Tél. 01 42 33 81 03.